

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

## ASSEMBLEE NATIONALE DE REPUBLIQUE DE GUINEE

# LOI

L/99/...017...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET N°487-GN SIGNE LE  
18 FEVRIER 1999 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS  
INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA).

### L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77;

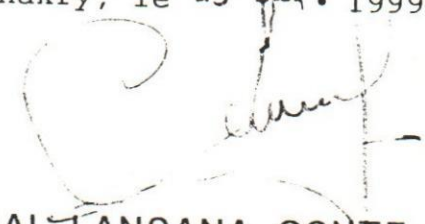
Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

Article 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt n°487 GN signé le 18 Février 1999 entre la République de Guinée et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) mettant à la disposition de la Guinée, CINQ MILLIONS DE DTS (5.000.000 DTS) pour le financement du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (Phase 1).

Article 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 13 SEP. 1999

  
GENERAL LANSANA CONTE